

## Conseil d'arrondissement du mercredi 23 juin 2021

### Question orale de Matthieu SEINGIER et des élus Changer Paris, Les Républicains relative au comité prétendument citoyen de Bercy-Charenton

Madame la Maire,

Lors du conseil de Paris du 7 octobre 2020, en réponse à un vœu de Madame Montandon, pour le groupe d'opposition Changer Paris, qui demandait de retirer la délibération n°2018 DU 71-2 actant la création de la ZAC Bercy-Charenton, Emmanuel Grégoire, en sa qualité de premier adjoint et en charge de l'urbanisme, a déclaré :

*« Je peux ici vous confirmer publiquement - et je sais que c'est le sens de l'intervention qu'aurait faite la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE -, que le projet va être remis à plat parce que les grandes orientations de programmation ne sont pas fixées, d'autant que des discussions techniques extrêmement complexes sont en cours avec les partenaires, au premier rang desquels la S.N.C.F. mais aussi avec l'aménageur la SEMAPA. Et donc, plutôt que de voter un projet de délibération qui consiste à perdre du temps, essayons de prendre le temps de la concertation. Avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous ferons des propositions très précises de méthode pour y travailler. Je suis sûr que dans notre intérêt partagé pour le 12e arrondissement, vous y travaillerez à nos côtés avec ambition et esprit constructif. »*

En guise de « propositions très précises », la Ville de Paris et ses partenaires la SEMAPA, SNCF Immobilier et Espaces Ferroviaires ont communiqué, début mars 2021, sur un appel à projets intitulé "Reconquête urbaine du site Bercy-Charenton".

Parallèlement, la SEMAPA a institué une espèce de commission, totalement privée, sans base légale très claire, qu'elle a intitulé "comité citoyen Bercy-Charenton", composé de 50 membres recrutés sans critère précis, qui aura pour tâche de donner un avis sur le projet [de remise à plat] d'ici à l'été.

Des éléments m'ont été remontés qui montrent que des personnes ont été écartées en raison de leur appartenance politique ou parce que, soi-disant, leurs numéros de téléphone étaient sur liste rouge. Cette manière de procéder pour choisir des membres d'un comité dit citoyen me laisse songeur sur la notion de « Citoyen » qu'a la SEMAPA.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu du caractère public de l'opération, je vous remercie de nous apporter les réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les critères de choix des membres de ce « comité citoyens » ?
- Est-ce que les membres du comité seront rémunérés et si oui, par qui ?
- Quel est le mode de fonctionnement de ce comité, notamment concernant la présidence des travaux, de l'ordre du jour et du mode de scrutin de ses avis (secret ou public) ?
- Ce comité est-il libre de choisir l'intitulé des projets d'avis sur lesquels il est censé se prononcer ?
- Pouvez-vous nous communiquer la liste des membres ?
- Quelle est la légitimité morale de ce comité Théodule ?

Merci.